

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 88

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 82

Membres présents : 70

Mme Christine NELAIN (ABSCON) - Conseillère communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) - Conseillère communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Valérie CARTA (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, Mme Régine GUILAIN (DOUCHY-LES-MINES) - Conseillère communautaire, M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, Mme Annick TRIOUX (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Catherine MERCIER (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. Daniel HERLAUD (ESCAUTPONT) - Conseiller communautaire, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, Mme Catherine DERONNE (HASNON) - Conseillère communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Jeanne LASSELIN (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier GREGOR (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Conseiller communautaire, M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérard THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Karine LIPPERT (RAISMES) - Conseillère communautaire, Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Eddy ZDZIECH (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseillère communautaire, M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) - Vice-Président, Mme Laurence SZYMONIAK-ROLAIN (WALLERS) - Conseillère communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire

Mme Christine NELAIN (ABSCON) est arrivée à 18h23 et a pris part aux discussions et aux votes à partir de la délibération n°23/179, pour son compte et celui de M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON).

Mme Catherine DERONNE (HASNON) est arrivée à 18h29 et a pris part aux discussions et aux votes à partir de la délibération n°23/180, et avait donné pouvoir pour les deux délibérations précédentes à M. André DESMEDT (HASNON).

Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) est arrivée à 18h55 et a pris part aux discussions et aux votes à partir de la délibération n°23/180.

M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) est arrivé à 19h08 et a pris part aux discussions et aux votes à partir de la délibération n°23/180.

M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) a quitté la séance à 20h17 et n'a plus pris part aux discussions et aux votes à partir de la délibération n°23/187.

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 12

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) a donné pouvoir à Mme Christine NELAIN (ABSCON), Mme Carole LELEU (BRILLON) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) a donné pouvoir à M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND), M. Bernard BIREMBAUT (DENAIN) a donné pouvoir à Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN), Mme Annie DENIS (DENAIN) a donné pouvoir à M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT), M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES), Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) a donné pouvoir à M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS), M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND), M. Bruno LEJEUNE (OISY) a donné pouvoir à M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND), Mme Sylvia POTIER (RAISMES) a donné pouvoir à Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES), M. Eric WARMOES (RAISMES) a donné pouvoir à M. Patrick TRIFI (RAISMES), Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX)

Membres absents excusés : 6

M. Michel BLAISE (BELLAING), M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN), M. Youssouf FEDDAL (DENAIN), M. Joshua HOCHART (Denain), Mme Michèle DANDOIS (DENAIN), M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX)

DÉLIBÉRATIONS

23/178 Adoption du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Communautaire
--

Les Conseillers Communautaires n'ont pas émis de remarques sur le document transmis. Aussi, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 Septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

23/179 Commissions thématiques consultatives de La Porte du Hainaut : Actualisation de la Composition
--

Cf. Annexe n°1

Le 14 septembre 2020, soit au lendemain de l'installation du Conseil Communautaire, La Porte du Hainaut a procédé à la création et à l'élection de 15 commissions thématiques. Ces instances de dialogue, composées à la fois de Conseillers Communautaires et de Conseillers Municipaux, permettent d'assurer le débat démocratique au sein de notre institution.

Cependant, en cette période de mi-mandat et compte tenu des nombreux changements intervenus depuis 2020 (démission, décès, nouveau mandat), il convient de procéder à une mise à jour de la composition de ces instances communautaires.

Le Conseil communautaire décide :

- de procéder, sans recourir au scrutin secret et conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, à l'actualisation des membres de chacune des 15 commissions thématiques consultatives (listes détaillées en annexe 1).

Adoptée à la majorité

79 voix POUR,

1 CONTRE (M. Christophe VANHERSECKER, Trith-Saint-Léger)

23/180 Projet de territoire : Adoption

Cf. Annexe n°2

Présentation par le Cabinet ANTHONY (cf. document de projection en pièce jointe)

Depuis le début du mandat, les élus se sont engagés à définir, sur les vingt prochaines années, un projet de territoire visant à porter une vision commune plus large de l'action communautaire.

Il est donc nécessaire de tenir compte de 4 facteurs extérieurs influant la capacité des élus à agir, notamment :

- Un environnement institutionnel en forte évolution,
- Une défiance croissante des concitoyens vis-à-vis du service public et de leurs élus,
- Un désintérêt croissant pour l'engagement public, associatif, syndical et politique,
- Un contexte financier défavorable au bloc communal : raréfaction des crédits publics, contraintes budgétaires, limitation des financements croisés, disparition progressive de la fiscalité directe locale.

C'est dans ce contexte que s'est conçu le Projet de Territoire de La Porte du Hainaut. Il a vocation à partager une vision à long terme et construire un projet associant le développement du processus de résilience territoriale en tenant compte des facteurs sociaux-économique et environnementaux.

Le plan d'actions en annexe rappelle la finalité du projet de territoire qui est d'investir dans la santé, le bien-être et l'épanouissement des populations au service du développement humain.

Il est porté par six valeurs :

- La solidarité et la promotion de la citoyenneté,
- L'égalité femmes-hommes,
- L'équité dans le développement des bassins de vie,
- La création et la répartition des richesses au service de la réduction des inégalités et de l'attractivité du territoire,
- Le bien-être et le bien vivre dans un environnement agréable où la nature est préservée,
- La vision communautaire partagée.

Il est organisé autour de deux ambitions :

- Vivre ensemble et faire territoire,
- Soutenir l'innovation.

Il est structuré par trois engagements :

- Rattraper les retards de développement, et agir là où un accompagnement équitable est nécessaire,
- Faire face collectivement aux enjeux globaux,
- Accompagner les conversions et la résilience.

Ce Projet de Territoire est décliné en 9 projets emblématiques et 17 orientations dont le détail est présenté dans l'annexe.

Après présentation du projet, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le projet de territoire de La Porte du Hainaut et de veiller à sa mise en œuvre.

Adoptée à la majorité

81 voix POUR,

1 ABSTENTION (M. Ludovic ZIENTEK, Bouchain)

23/181 Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut : Bilan de la concertation publique et arrêt projet de la révision allégée n°1

Initiés en 2015, les travaux de co-construction du PLUi de La Porte du Hainaut ont permis d'aboutir le 18 janvier 2021 à l'approbation de ce nouveau document d'urbanisme au niveau intercommunal.

Cependant, à l'issue de son approbation, le Tribunal Administratif de Lille a prononcé l'annulation partielle de cette délibération faisant suite à une sollicitation par la SCI « Le Clos Millecamps » sur la commune de Rumegies de classer une zone agricole en zone urbaine.

Pour ces raisons, une première révision allégée du PLUi doit être menée pour prendre en compte ce jugement.

La période de concertation préalable étant désormais clôturée, le bilan doit être tiré avant d'arrêter le projet en vue de le soumettre aux Personnes Publiques Associées pour avis.

Par ailleurs, ni remarque, ni observation n'ont été émises lors de la mise à disposition du dossier et du registre entre le 26 juillet 2023 et le 1^{er} septembre 2023.

Le Conseil Communautaire décide :

- de tirer le bilan de la concertation publique n'ayant reçu aucune remarque ni observation sur le projet de révision allégée n°1 du PLUi de La Porte du Hainaut.
- d'arrêter le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CAPH consultable sur le site internet de la CAPH (<https://www.agglo-porteduhainaut.fr/revision-allee-ndeg1-du-plan-local-d-urbanisme-intercommunal>).
- de notifier aux communes membres et Personnes Publiques Associées pour avis, le projet de PLUi arrêté et de procéder aux obligations de publicité.

Adoptée à l'unanimité

23/182 Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut : Bilan de la concertation publique et arrêt projet de la révision allégée n°2

Parallèlement à la délibération précédente, le Tribunal Administratif de Lille a également prononcé l'annulation partielle de la délibération n°21/029 du 18 janvier 2021 et ce, suite à une sollicitation la SCI « Le Gros Saule » de reclasser une parcelle de zone naturelle « réservoir de biodiversité » en zone naturelle « classique » sur la commune d'Escaudain.

Une révision allégée du PLUi de la CAPH doit également être menée pour prendre en compte le jugement.

La période de concertation préalable étant désormais clôturée, le bilan doit être tiré avant d'arrêter le projet et de le soumettre aux Personnes Publiques Associées pour avis.

De même que pour l'affaire précédente, ni remarque, ni observation n'ont été émises lors de la mise à disposition du dossier et du registre sur la même période.

Le Conseil Communautaire décide :

- de tirer le bilan de la concertation publique du projet de révision allégée n°2 du PLUi de La Porte du Hainaut, n'ayant reçu aucune remarque ni observation.
- d'arrêter le projet de révision allégée n°2 du PLUi de La Porte du Hainaut consultable sur le site internet de la CAPH (<https://www.agglo-porteduhainaut.fr/revision-allee-ndeg2-du-plan-local-d-urbanisme-intercommunal>).
- de notifier aux communes membres et Personnes Publiques Associées pour avis, le projet de révision allégée n°2 du PLUi arrêté et de procéder aux obligations de publicité.

Adoptée à l'unanimité

23/183	Création d'une zone d'aménagement concerté sur le secteur du Château d'Eau à Douchy-les-Mines : Bilan de la concertation préalable
---------------	---

Cf. Annexe n°3

Le projet de la Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur du Château d'Eau de Douchy-les-Mines a été soumis au public conformément aux modalités délibérées en Conseil le 3 avril dernier. Cette phase de concertation s'est étendue du mois d'avril à septembre 2023.

Plusieurs réunions publiques ont eu lieu, la mise en place d'atelier, de registres etc. Il en découle des contributions constructives permettant de formuler des principes d'aménagements pour la future ZAC du Château d'Eau en matière de paysage, de gestion de l'eau et de la circulation des modes doux.

D'autres besoins ont été identifiés en lien avec le développement économique permettant d'affiner les orientations programmatiques pour le projet : favoriser l'Economie Sociale et Solidaire, générer les synergies, permettre l'implantation de services et répondre à un enjeu de nourrir et soigner.

A l'issue de ces contributions, un schéma est proposé pour illustrer les principes de la ZAC. Il servira de document cadre pour l'élaboration du schéma directeur.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le bilan positif de la concertation annexé au présent procès-verbal.
- de décider de poursuivre la mise en œuvre de la procédure de ZAC pour permettre la réalisation du projet de parc d'activités économiques du secteur du Château d'Eau de Douchy-les-Mines, selon les principes et objectifs tels qu'ils ont été enrichis par cette concertation.

Adoptée à l'unanimité

23/184	Rapport Développement Durable de La Porte du Hainaut - Année 2023
---------------	--

Cf. Annexe n°4

Le 16 septembre dernier a eu lieu la fête des jardins partagés à Wavrechain-sous-Denain. Ces jardins, soutenus par la CAPH, sont des exemples vivants du développement durable. Ils s'inscrivent en effet dans le triple objectif de préservation de l'environnement, de promotion du lien social et de développement économique.

Menés dans le respect de l'environnement, ces jardins constituent des réservoirs de biodiversité. Par ailleurs, ils sont des lieux de coopération et contribuent ainsi au vivre ensemble. Enfin, ils donnent accès à des productions de proximité et appuient ainsi une économie domestique.

Il s'agit donc d'une parfaite illustration de la façon dont se traduisent les objectifs du développement durable sur le territoire de La Porte du Hainaut.

Par ailleurs, ces initiatives locales se traduisent également dans des politiques de plus grande ampleur, comme celles du développement économique la future Zone d'Aménagement Concerté du Château d'Eau à Douchy-les-Mines en contribuant à l'accueil d'activités économiques créatrices d'emplois de proximité.

En ce qui concerne le volet Environnemental, l'aménagement se veut exemplaire sur la préservation et la protection des ressources naturelles.

Parallèlement, La Porte du Hainaut s'est engagée, particulièrement en 2023, à l'expérimentation des initiatives de production agricole locale (PAT, Terres de Goûts 2023...).

Ces deux exemples illustrent la manière dont le développement durable infuse les politiques communautaires.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport Développement durable 2023 de La Porte du Hainaut annexé au présent procès-verbal.

23/185 Fusion-Absorption de la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH) par la Société Immobilière Artois (SIA)

À compter du 1^{er} janvier prochain, 2 bailleurs sociaux présents sur le territoire vont opérer une fusion-absorption : la SIGH par la SIA.

Cette opération intervient dans un contexte particulièrement exigeant pour les opérateurs de logements sociaux sur le volet de la rénovation énergétique, de raréfaction du foncier et de fragilisation croissante de nombreux ménages modestes.

Ce projet de fusion vise à accélérer le développement des deux sociétés sur leurs territoires, à optimiser leur capacité d'investissement, à renforcer la proximité avec les locataires qui oblige les bailleurs, dans un contexte social particulièrement difficile, à améliorer l'accompagnement de ces derniers.

Une nouvelle entité verra ainsi le jour, nécessitant la dissolution de la SIGH. Il a été proposé à la CAPH de conserver un poste de censeur au Conseil d'Administration de la SIA (après fusion-absorption), qui confère la possibilité de participer à la vie de la société, mais sans voix délibérative.

Les actions SIGH seront incorporées au capital d'SIA et la CAPH conservera ses actions SIA.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser la cession du titre détenu par la CAPH à l'un des membres de l'actionnariat de référence, à date d'effet au 22 décembre 2023.
- d'accepter le poste de censeur au sein du Conseil d'Administration de la Société SIA, en préfiguration et sous réserve de la réalisation définitive de la fusion au 31 décembre 2023 et en désignant Monsieur Eric BLONDIAUX, Président de la Commission Habitat Logement Attractivité Résidentielle à ce poste.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents juridiques et comptables se rapportant à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

23/186 SEM d'Aménagement du Département du Nord : Présentation du rapport annuel - Exercice 2022

Pour rappel, NORDSEM est une Société d'Economie Mixte d'aménagement, créée en octobre 2014 à l'initiative du Département du Nord qui en est l'actionnaire majoritaire. La finalité principale de cette entreprise est d'accompagner les collectivités dans le cadre du développement de leurs projets.

La SEM, dont La Porte du Hainaut est adhérente depuis 2014, a vocation à réaliser des opérations d'aménagement et de construction, de développement économique et de réhabilitation pour le compte des Collectivités Territoriales, des Organismes Publics ou Privés, afin de permettre le développement des territoires du Département du Nord.

Selon de nouvelles dispositions, les organes délibérants doivent se prononcer à l'issue d'un débat sur le rapport écrit qui leur est soumis et qui a pour objectif de donner une information complète sur l'entreprise, de manière à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Quelques éléments du rapport 2022 :

NORDSEM a signé 19 concessions d'aménagement, contractualisées pour des durées de 4 à 15 ans.

Trois de ces concessions sont situées sur notre territoire :

- ✓ Aménagement du cœur de village de Millonfosse (signée en 2019). Cette concession a fait l'objet d'une résiliation en mai 2022,
- ✓ Aménagement de « l'ancienne Rubannerie » de Flines-lès-Mortagne (signée en 2019),
- ✓ Aménagement du projet de la « Résidence du Collège » d'Escaudain (signée en 2019).

L'année 2022 a marqué la poursuite de l'activité de constructions de logements en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement).

Sur le territoire, avec la SCCV (Société Civile de Construction Vente) Neuville Les Près en co-promotion avec la société CREER Promotion pour la réalisation de 168 logements dont 111 logements sociaux en VEFA pour Clésence.

Le Conseil Communautaire prend acte que le rapport de présentation de l'exercice 2022 de la SEM d'aménagement du Département du Nord a bien été présenté en Conseil Communautaire.

23/187	Sport professionnel de Haut Niveau : Soutien financier pour la construction d'enceintes sportives dédiés au sport professionnel de Haut Niveau sur le territoire de La Porte du Hainaut
---------------	--

La Porte du Hainaut souhaite renforcer l'attractivité de son territoire et soutenir les équipes sportives professionnelles qui possèdent un centre de formation.

Les équipements qui sont utilisés par ces équipes professionnelles sont des outils de développement qui leur permettent de recevoir du public et leurs partenaires dans des conditions appropriées à leur niveau sportif.

C'est pourquoi, dans le cadre du soutien au sport professionnel de haut niveau, La Porte du Hainaut lance un appel à projet pour la construction d'enceintes sportives qui serait doté en fonds de concours d'un montant de 5 000 000 € maximum par projet et répondant aux critères définis ci-dessous, le financement de la CAPH étant plafonné à 50% de la part communale.

Les projets seront portés sous maîtrise d'ouvrage des communes, la CAPH n'interviendra quant à elle que sur le volet financier.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'octroyer un fonds de concours plafonné à 5 000 000 € du coût hors taxes net de subventions et de toute aide publique et plafonné à 50% de l'autofinancement communal dans le respect de la règle d'un taux maximum de 80 % de subventions et aides publiques, pour les projets de construction d'enceintes sportives portées par une commune du territoire de la CAPH.
- de limiter ce fonds de concours aux enceintes dédiées au sport professionnel de Haut-Niveau disposant d'un centre de formation agréé. Tout projet devra, de plus, obtenir une certification minimum « HQE EXCELLENT » (note entre 9 et 11 étoiles sur 16 possibles).
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants

Adoptée à l'unanimité

23/188	Renouvellement de l'adhésion au SAGE Scarpe Aval et de la convention avec le Parc Naturel Régional Scarpe-Escout
---------------	---

En termes de gestion des eaux, le territoire de la CAPH est couvert par 3 SAGE : celui de l'Escaut, de la Sensée et le SAGE Scarpe Aval.

Pour rappel, le SAGE est un outil de planification ayant pour objectif de concilier les usages de la ressource en eau (eau potable, industrie, agriculture, écologie...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités du territoire. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux. Il est mis en œuvre et élaboré par une CLE (Commission Locale de l'Eau) et animé par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escout.

Les financements de cette structure proviennent principalement de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et des EPCI, présentes sur le territoire du SAGE, selon une clé de répartition.

Pour information, plusieurs études sont actuellement en cours, portées par le SAGE Scarpe Aval et notamment l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) qui consiste à apporter des éléments de connaissances et de méthodes pour améliorer la gestion de la ressource en eau, dans un contexte climatique particulièrement dégradé. Autrement dit, c'est une étude de partage de la ressource en eau, entre les différents usagers : eau potable, agriculture, industrie, milieu naturel en prenant en compte le changement climatique.

Compte tenu des enjeux actuels liés à l'eau, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat relative à la mise en œuvre, à la révision et à la mise en conformité du SAGE Scarpe Aval avec le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut (maître d'ouvrage), et ce pour une durée de 1 an renouvelable deux fois par tacite reconduction.
- de verser au PNR Scarpe Escaut une participation financière annuelle correspondant à la part de son territoire inclus dans le SAGE et à la part de sa population par rapport à celle du SAGE, selon les modalités détaillées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

23/189 Décision Modificative n°2 du Budget 2023 - Budget Principal (400)

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les dépenses et les recettes de l'année à hauteur de 356 K€ : + 435 K€ en section de fonctionnement et – 791 K€ en section d'investissement.

En fonctionnement, sont ainsi comptabilisés en dépenses :

- Les reports d'opérations sur 2024 ;
- Les conséquences à la hausse de crédits du fait de l'augmentation de coûts des prestations, des impositions foncières, des fournitures ou des charges de personnel ;
- Les dépenses de remise en état du théâtre et de la médiathèque de Denain dégradés lors des émeutes de juillet dernier ;
- Le basculement de 200 K€ en section d'investissement pour la dotation de ruralité ;
- L'ajustement des subventions afin de prendre en compte les décisions et décisions à venir de l'assemblée délibérante, notamment : aide aux sinistrés marocains, préfiguration de la cité de l'acier.

L'équilibre en recettes est assuré par les indemnités de sinistre de l'assurance pour les dégradations sur les bâtiments de Denain précédemment énoncées, de l'ajustement à la hausse des produits issus des indemnités journalières de sécurité sociale, des revenus tirés des médiathèques et des loyers, et enfin d'une subvention complémentaire en matière de stratégie numérique.

En investissement, les crédits relatifs aux études s'accroissent du fait du démarrage des opérations liées à la performance énergétique de la médiathèque de Denain ou de la sécurisation des systèmes d'information de la CAPH dans le cadre des opérations de cybersécurité.

Du fait de la fin des travaux de la réserve intercommunale d'œuvres d'art en fin d'année, les crédits relatifs à l'aménagement intérieur du bâtiment (en investissement) et au déménagement des œuvres d'art (en fonctionnement) sont reportés à 2024.

En matière économique, l'acquisition du parc du Saubois, l'ajustement des aides aux entreprises et des financements nécessaires à la réhabilitation des zones d'activités accroissent les crédits affectés de 274 K€.

Les crédits affectés aux délégations des aides à la pierre ou à des opérations de renouvellement urbain impactent l'équilibre de la section à hauteur de - 2,5 M€.

La maintenance des bâtiments communautaires mobilise quant à elle un surcroit de crédits de 651 K€. En matière d'opérations pour compte de tiers, la fin des travaux de l'église d'Hélesmes nécessitent un complément de 400 K€ afin d'honorer les Décomptes Généraux Définitifs (DGD) de fin de marché.

Au total, le respect de l'équilibre budgétaire se traduit par un complément d'autofinancement de 365 K€ et un ajustement du besoin d'emprunt à 1,6 M€.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2023 - BUDGET PRINCIPAL - 400 (EN €)										
DEPENSES					RECETTES					
CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2023	DM2 2023	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2023	DM2 2023	TOTAL			
				002	Résultat de fonctionnement reporté	13 131 669,36		13 131 669,36		
011	Charges à caractère général	10 316 008,00	712 287,00	11 028 295,00	013	Atténuations de charges	231 492,59	12 973,00	244 465,59	
012	Charges de personnel	13 132 400,00	224 423,00	13 356 823,00	70	Produits des services et du domaine	432 884,00	2 651,00	435 535,00	
014	Fiscalité restituée (AC, FPIC, CRDFP, DEGREV)	34 296 947,00		34 296 947,00	731	Fiscalité locale (CFE, TATFNB, TFNB, TH/RS, CVAE, TASCAM, IFER, TEOM, GEMAPI)	42 655 129,00	829,00	42 655 958,00	
	Fiscalité reversée (TVAG, TVACVAE)	128 622,00		128 622,00	73	Fiscalité reversée (AC, SRU, FNGIR, FPIC, TVAG)	60 814 798,00		60 814 798,00	
	Politique de solidarité (DSC, DR)	9 385 632,00	-200 000,00	9 185 632,00					0,00	
65	Contingents, participations et subventions	48 628 495,00	62 712,00	48 691 207,00	74	Concours de l'Etat (COMP.CET, DCRTP, DGF, FCTVA, SPS, COMP.TFNB)	41 020 362,00		41 020 362,00	
66	Intérêts de la dette	2 648 058,00		2 648 058,00		Subventions et participations	1 025 162,00	78 405,00	1 103 567,00	
67	Autres dépenses	52 363,00		52 363,00	75	Autres recettes (excédents Budgets Annexes,....)	509 987,00	339 850,00	849 837,00	
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 255 726,00		4 255 726,00	76 77	Autres recettes (mandats annulés/ex. ant...)	10 000,00	38,05	10 038,05	
	Mouvements réels	122 844 251,00	799 422,00	123 643 673,00		Mouvements réels	159 831 483,95	434 746,05	160 266 230,00	
023	Virement à la section d'investissement	36 987 232,95	-364 675,95	36 622 557,00						
042 043	Opérations d'ordre	12 000 000,00		12 000 000,00	042 043	Opérations d'ordre	12 000 000,00		12 000 000,00	
	Mouvements d'ordre	48 987 232,95	-364 675,95	48 622 557,00		Mouvements d'ordre	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	
	TOTAL	171 831 483,95	434 746,05	172 266 230,00		TOTAL	171 831 483,95	434 746,05	172 266 230,00	
I N V E S T I S S E M E N T	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	68 838 844,69		68 838 844,69					
	20									
	204 21 23	Dépenses d'équipement brut	43 730 731,00	-1 055 744,00	42 674 987,00	10	Excédents de fonctionnement capitalisés (1058)	69 382 553,11		69 382 553,11
	16	Remboursement capital de la dette	9 016 901,00		9 016 901,00	16	FCTVA (10222)	1 500 000,00		1 500 000,00
		Dépôts et cautionnements	15 000,00		15 000,00		Subventions	10 493 397,00	57 640,00	10 551 037,00
	26	Autres dépenses	6 050,31		6 050,31		Emprunts	2 098 249,94	-511 889,05	1 586 360,89
	23 27	Prêts et avances sur marchés (238) et aux Budgets Annexes	2 373 000,00		2 373 000,00		Dépôts et cautionnements	15 000,00	18 270,00	33 270,00
	45	Opération sous mandat	4 447 061,00	265 000,00	4 712 061,00	024 204 21	Autres recettes (cessions, dépôts et cautionnements, remb. Subvent d'équipmt)	458 388,00	9 911,00	468 299,00
	Mouvements réels	128 427 588,00	-790 744,00	127 636 844,00	27	Remboursements prêts et avances aux budgets Annexes	4 446 221,06		4 446 221,06	
					45	Opération sous mandat	3 046 545,94		3 046 545,94	
						Mouvements réels	91 440 355,05	-426 068,05	91 014 287,00	
					021	Virement de la section de fonctionnement	36 987 232,95	-364 675,95	36 622 557,00	
040 041	Opérations d'ordre	13 564 800,00		13 564 800,00	040 041	Opérations d'ordre	13 564 800,00		13 564 800,00	
	Mouvements d'ordre	13 564 800,00	0,00	13 564 800,00		Mouvements d'ordre	50 552 032,95	-364 675,95	50 187 357,00	
	TOTAL	141 992 388,00	-790 744,00	141 201 644,00		TOTAL	141 992 388,00	-790 744,00	141 201 644,00	
DEPENSES		313 823 871,95	-355 997,95	313 467 874,00	RECETTES		313 823 871,95	-355 997,95	313 467 874,00	

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la décision modificative n°2 du Budget Principal (400) de 2023.

Adoptée à l'unanimité

23/190 Décision Modificative n°1 du Budget 2023 - Budget annexe Ruche d'entreprises de Denain (412)

La décision modificative n°1 prévoit 10 K€ de charges à caractère général consécutifs à l'accroissement du poids des dépenses énergétiques et à un besoin d'entretien du bâtiment.

Les charges de personnel enregistrent quant à elles les effets de la revalorisation du point d'indice au 1er juillet dernier et de la refonte du RIFSEEP, à hauteur de 10 K€ également.

Ces compléments de dépenses sont financés par une participation complémentaire de fonctionnement du budget principal de 20 K€.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2023 - BUDGET ANNEXE RUCHE D'ENTREPRISES DE DENAIN - 412 (EN €)										
DEPENSES					RECETTES					
CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2023	DM1 2023	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2023	DM1 2023	TOTAL	
F O N C T	011	Charges à caractère général	113 400,00	10 000,00	123 400,00	70	Produits des services du domaine et ventes	35 000,00		35 000,00
	012	Charges de personnel	159 900,00	10 000,00	169 900,00	74	Participations et subventions	2 300,00		2 300,00
	65	Autres dépenses	1 699,00		1 699,00		Participation du Budget Principal	131 870,00	20 000,00	151 870,00
						75	Autres produits de gestion courante	145 100,00		145 100,00
						77	Produits spécifiques (annul.mandats ex. ant.)	3 779,00		3 779,00
		Mouvements réels	274 999,00	20 000,00	294 999,00		Mouvements réels	318 049,00	20 000,00	338 049,00
	042	Opérations d'ordre	43 050,00		43 050,00	042	Opérations d'ordre	0,00		0,00
		Mouvements d'ordre	43 050,00	0,00	43 050,00		Mouvements d'ordre	0,00	0,00	0,00
		TOTAL	318 049,00	20 000,00	338 049,00		TOTAL	318 049,00	20 000,00	338 049,00
	I N V	20 21 23	Dépenses d'équipement brut	105 614,00		105 614,00	13	Subvention du Budget Principal	62 564,00	
						Subventions liés aux travaux		0,00		0,00
16		Dépôts et cautionnements	3 000,00		3 000,00	16	Dépôts et cautionnements	3 000,00		3 000,00
		Mouvements réels	108 614,00	0,00	108 614,00		Mouvements réels	65 564,00	0,00	65 564,00
040		Opérations d'ordre	0,00		0,00	040	Opérations d'ordre	43 050,00		43 050,00
		Mouvements d'ordre	0,00	0,00	0,00		Mouvements d'ordre	43 050,00	0,00	43 050,00
	TOTAL	108 614,00	0,00	108 614,00		TOTAL	108 614,00	0,00	108 614,00	
DEPENSES		426 663,00	20 000,00	446 663,00	RECETTES		426 663,00	20 000,00	446 663,00	

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter la décision modificative n°1 de 2023 du Budget Annexe Ruche d'entreprises de Denain (412).

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION


23/177 Information - Engagements Juridiques du 1er Semestre 2023

Conformément à la réglementation, la liste des engagements juridiques du 1er Semestre 2023 a été transmise à l'ensemble des Conseillers communautaires.


Prochaines dates de Conseils Communautaires

- **Conseil Communautaire (Débat autour du ROB)**
Lundi 13 Novembre 2023 à 18h00, Salle Léaud, Site Arenberg-Porte du Hainaut
 - **Conseil Communautaire (Vote des Budgets)**
Lundi 11 Décembre 2023 à 18h00, Salle Léaud, Site Arenberg-Porte du Hainaut
-

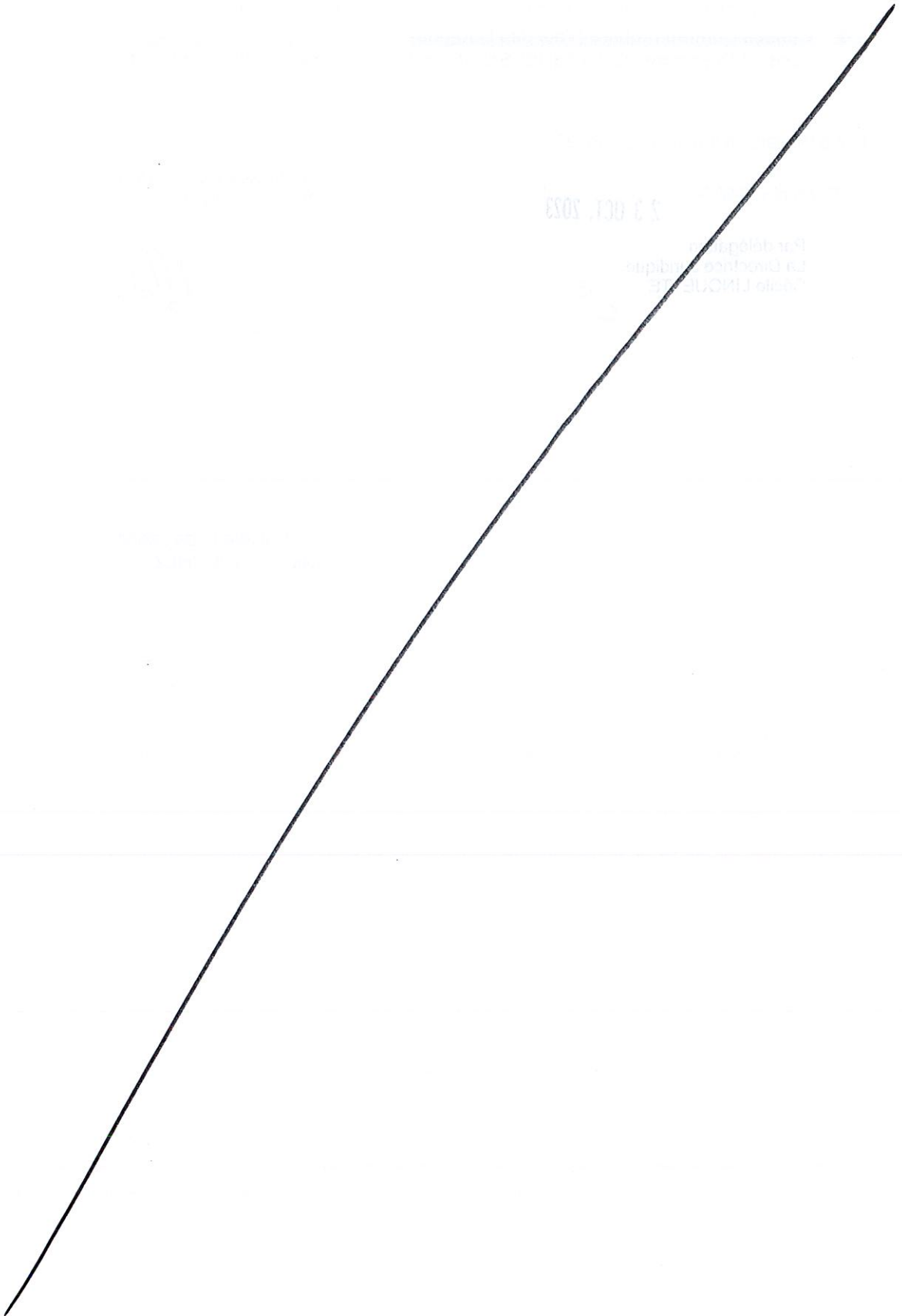
Fait à Wallers, le lundi 16 octobre 2023

Affiché et publié le	23 OCT. 2023
Par délégation La Directrice Juridique Cécile LINQUETTE	

Le Président de La Porte du Hainaut
Aymeric ROBIN



Le Secrétaire de séance,
Nicolas BOUCHEZ



5 OCT 2023

For the
to be
the